

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Emmanuel CHARLES, Antoine MICHEL, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Patrice TROISPOILS, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN, Florence MARTIN, Yamina RIOU, Muriel NOIROT, Christian MASSEROT, Liliane LANDEAU, Vincent VIGNAIS, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Juanita FOUCHER, Christelle LAHAYE

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Diana LEPRON, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Christian MASSEROT donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT donne pouvoir à Jean-PAGIS, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Diana LEPRON

Membres en exercice :49
Membres présents :32
Pouvoirs :8
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 13/12/2024
Date d'affichage: 23 DEC. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20241219-2024-12-19-07-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU les plans d'actions de la démarche RSO de la CCVHA N°22 « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » et N° 24 « créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

VU les axes du projet de territoire de la CCVHA, N°1 dit « Habiter et accueillir durablement les nouveaux habitants sur tout le territoire » et N° 3 dit « Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin » ;

CONSIDERANT la nécessité d'une révision pour harmoniser les tranches tarifaires sur l'ensemble des services enfance jeunesse et ajuster les coûts liés aux "veillées et séjours courts" et "séjours", afin de mieux répartir les dépenses entre usagers et collectivité ;

CONSIDERANT qu'il est également proposé d'instaurer un tarif spécifique pour les non-résidents de la CCVHA, en cohérence avec la prise en charge partielle des coûts de fonctionnement par la collectivité et que ces ajustements visent à garantir une gestion équitable et durable des services jeunesse ;

CONSIDERANT les nouvelles grilles tarifaires des ALSH Ado en régie applicables au 6 janvier 2025 proposées par la commission enfance jeunesse du mardi 10 septembre 2024 :

1- Grille activités/sorties

TARIFS	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H
Coûts estimatifs des activités *	<1,5€	≥1,5€<5€	≥5€<10€	≥10€<15€	≥15€<20€	≥20€<30€	≥30€<40€	≥40€<50€
QF : 0 à 600	GRATUIT	2,00 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €	12,00 €	16,00 €	20,00 €
QF : 601 à 1000	GRATUIT	2,50 €	5,00 €	7,50 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €
QF : 1001 à 1400	GRATUIT	3,00 €	6,00 €	9,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €
QF : 1401 à +	GRATUIT	3,50 €	7,00 €	10,50 €	14,00 €	21,00 €	28,00 €	35,00 €
Hors CCVHA	0,5€	5€	10€	15€	20€	30 €	40€	50€

* Précisions sur les modalités de calcul des coûts estimatifs :

- Les charges de personnel, frais de structure et de ramassage avec les véhicules de la Communauté de communes ne sont pas facturées aux familles.
- Les coûts estimés de chaque activité seront calculés sur un taux de remplissage de 75 %.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 2 / 4
049-200071868-20241218-2624-13-19-07-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de publication : 26/12/2024

2 – Grille activités Pass ado

TARIFS	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Coûts estimatifs des activités*	<6€50	≥6€50<12€50	≥12€50<16€
Tarifs	4 €	10 €	15 €

*Précisions sur les modalités de calcul des coûts estimatifs : Idem grille n° 1 : Activités/sorties

3 – Grille veillées et séjours courts

TARIFS	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H
Coûts estimatifs des activités*	<15€	≥15€<20€	≥20€<30€	≥30€<40€	≥40€<50€	≥50€<70€	≥70€<90€	≥90€≤110€
QF : 0 à 600	7,50 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €	35,00 €	45,00 €	55,00 €
QF : 601 à 1000	9,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	42,00 €	54,00 €	66,00 €
QF : 1001 à 1400	10,50 €	14,00 €	21,00 €	28,00 €	35,00 €	49,00 €	63,00 €	77,00 €
QF : 1401 à +	12,00 €	16,00 €	24,00 €	32,00 €	40,00 €	56,00 €	72,00 €	88,00 €
Hors CCVHA	15,00 €	20,00 €	30,00 €	40,00 €	50,00 €	70,00 €	90,00 €	110,00 €

*Précisions sur les modalités de calcul des coûts estimatifs :

- Les charges de personnel **permanent**, frais de structure et de ramassage avec les véhicules de la Communauté de communes ne sont pas facturées aux familles.
- Les coûts estimés de chaque activité seront calculés sur un taux de remplissage de 75 %.

4 – Grille séjours

Tarifs séjours des Accueils de Loisirs Ado CCVHA par QF et par coûts estimatifs d'activités								
TARIFS	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H
Coûts estimatifs des séjours*	≤110€<130€	≥130€<150€	≥150€<170€	≥170€<190€	≥190€<210€	≥210€<230€	≥230€<250€	≥250€≤270€
QF : 0 à 600	84,50 €	97,50 €	110,50 €	123,50 €	136,50 €	149,50 €	162,50 €	175,50 €
QF : 601 à 1000	97,50 €	112,50 €	127,50 €	142,50 €	157,50 €	172,50 €	187,50 €	202,50 €
QF : 1001 à 1400	110,50 €	127,50 €	144,50 €	161,50 €	178,50 €	195,50 €	212,50 €	229,50 €
QF : 1401 à +	130,00 €	150,00 €	170,00 €	190,00 €	210,00 €	230,00 €	250,00 €	270,00 €
Hors CCVHA	QF de base + 10%							

*Précisions sur les modalités de calcul des coûts estimatifs : Idem grille n° 3 : Veillées/séjours courts

Facturation des absences :

- Toute absence non justifiée à une activité payante (sans justificatif indiqué dans le règlement intérieur) sera facturée au prix de l'activité ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 3 / 4
049-200071868-20241219-2024-12-19-07-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2024

- Toute absence non justifiée à une activité gratuite ou à un ramassage prévu sera facturée 2 €.

Montant des frais de gestion :

Les frais annuels de gestion seront de 8 € par jeune et par année scolaire.

ENTENDU l'exposé de Madame OLIGNON, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider les nouvelles grilles tarifaires des ALSH Ado en régie applicables à compter du 6 janvier 2025 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 19 décembre 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Diana Lepron

Secrétaire de Séance

